

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 19 JANVIER 2023

Délibération n°2023.01.014.B

Réhabilitation des quais de la baignade de Vindelle : demandes de cofinancements

LE DIX NEUF JANVIER DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 13 janvier 2023

Secrétaire de Séance: Yannick PERONNET

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **23**

Nombre de pouvoirs: **1**

Nombre d'excusés: **4**

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Michel GERMANEAU, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Michel ANDRIEUX à François NEBOUT,

Excusé(s):

Jean-Jacques FOURNIE, Hélène GINGAST, Jean REVEREAULT, Philippe VERGNAUD

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230119-2023_01_14B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2023

Publication : 23/01/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 19 JANVIER 2023**DÉLIBÉRATION
N° 2023.01.014.B**

SPORT - POLITIQUE SPORTIVE

Rapporteur : Monsieur DEZIER

REHABILITATION DES QUAIS DE LA BAIGNADE DE VINDELLE : DEMANDES DE COFINANCEMENTS

L'agglomération de GrandAngoulême dispose de 2 baignades communautaires dont celle de Vindelle.

Cette dernière, surveillée en juillet et août, a connu en 2022 une fréquentation en forte hausse, avoisinant les 4 700 personnes (1 746 personnes en 2021), due, notamment, aux conditions météorologiques exceptionnelles.

Au titre de sa compétence, l'agglomération souhaite réaménager les quais de cette baignade qui sont à ce jour fortement dégradés.

En effet, ce lieu de convivialité accueillant chaque année des milliers de personnes en période estivale commence à présenter des signes de vétustés importants qui pourraient, à terme, amener des problèmes de sécurité pour les baigneurs et usagers du fleuve.

Actuellement, les quais de la baignade sont principalement composés d'un platelage bois reposant sur des pieux ancrés dans le sol. Victime d'une détérioration importante, ces pieux n'assurent plus la pérennité de l'ouvrage et des accidents pourraient intervenir lors d'un déplacement sur le platelage.

Ainsi, GrandAngoulême envisage de réaliser des travaux qui permettront une réhabilitation complète assurant le maintien de la sécurité sur ce site.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT	%
Installation chantier, démolition	30 150,00 €	Département (AAP Fleuve et équipements)	10 000,00 €	4%
Levées de contrôle, dossier de récolement	2 970,00 €	Contrat Départemental	65 071,76 €	26%
Fourniture Matériaux	93 750,00 €	Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL)	125 138,00 €	50%
Travaux Aménagement des abords	123 406,00 €	GrandAngoulême	50 066,24 €	20%
TOTAL	250 276,00 €	TOTAL	250 276,00 €	100%

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230119-2023_01_14B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2023

Publication : 23/01/2023

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment auprès de l'Etat, de la Région et du Département.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
---	---

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230119-2023_01_14B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 23/01/2023
Publication : 23/01/2023